

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Luce

A une séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Luce tenue le 5 août 2002 à 20 heures conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

A laquelle sont présents:

Gaston Gaudreault, maire
Guy Caron, conseiller
Paul-Eugène Gagnon, conseiller
Roger Litalien, conseiller
Gaston Beauchesne, conseiller
Martine Plante, conseillère
France St-Laurent, conseillère

formant quorum sous la présidence du maire

Gaétan Ross, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Ordre du jour**
- 3. Procès-verbaux**
- 4. Suivi des procès-verbaux**
- 5. Déboursés**
- 6. Période de questions**

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Règlement des naissances / Jacob St-Laurent, fils de Steeve St-Laurent et Marie-Sandra Bérubé.
Sandrine Albert, fille de Stéphanie Ross et Guy Albert
2. TELUS mobilité / Radio Mobile
3. Festival du Blé d'Inde / commandite
4. Festival Country Western de Saint-Gabriel / demande
5. Avis de motion / règlement d'approvisionnement en eau potable
6. Fabrique de Luceville / demande

B. SÉCURITÉ PUBLIQUE

C. TRANSPORT

1. Rue du Couvent / clôture
2. Transport en vrac

D. HYGIÈNE DU MILIEU

E. URBANISME

1. Modification de zonage – usage industriel léger dans la zone 16 (c) / adoption du règlement / copie
2. Abattoir / demande d'appui CPTAQ
3. Fernande Ouellet Dubé / signature de cession de chemin privé
4. Rapport de l'inspecteur des bâtiments

F. LOISIRS ET CULTURE

1. Promenade / réparation des plafonniers
2. Tournoi de balle / autorisation
3. Portes du gymnase (2) (sorties de secours) / à changer
4. Centre communautaire "Gabriel-Nadeau" / réparation du toit

G. ÉDIFICE ET MACHINERIE

1. Salle communautaire / aspirateur

H. DIVERS

7. Correspondance

8. Période de questions

9. Levée de l'assemblée

Ordre du jour

230-2002 Proposé par: France St-Laurent
Appuyé par: Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

Adopté

231-2002 **Procès-verbaux**

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 2 juillet 2002, ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par Paul-Eugène Gagnon appuyé par Roger Litalien et résolu à l'unanimité que le directeur général et secrétaire-trésorier soit dispensé d'en donner la lecture et que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Adopté

Procès-verbaux

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 3 juillet 2002, ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par Roger Litalien appuyé par Guy Caron et résolu à l'unanimité que le directeur général et secrétaire-trésorier soit dispensé d'en donner la lecture et que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Adopté

Suivi des procès-verbaux

Le maire fait la lecture de quelques résolutions et en donne l'explication

FACTURES PAYÉES – AOÛT 2002

1	Jean-Claude Molloy – téléphone sans fil	112.45 \$
2	Me Nadine Rioux – libération hypothécaire 19 des Bouleaux	392.56 \$
3	FQM – congrès 2002	523.36 \$
4	Fabrique de Luceville – location salle communautaire	665.67 \$
5	Claude Lechasseur – remboursement taxes vidanges 2001	65.00 \$
6	Claudia Lavoie – commandite	50.00 \$
7	MRC de la Mitis – tournoi de golf	211.00 \$
8	Services sanitaires du St-Laurent – contrat des ordures	5 439.19 \$
9	Telus -	1 540.76 \$
10	Telus – cellulaires et pagettes	508.47 \$
11	Xerox – copies tirées	338.41 \$
12	Hydro-Québec – éclairage public	1 268.02 \$
13	Hydro-Québec – poste chloration	77.00 \$
14	Hydro-Québec – édifice	195.76 \$
15	Assurances Desjardins Sécurité financière	1 067.65 \$
16	Financière Manuvie	1 135.29 \$
17	Centre de Plomberie et d'électricité	76.60 \$
18	Services aux petits animaux – contrat juin	402.59 \$
19	Socan – fête de la St-Jean	35.79 \$
20	Société canadienne des postes	552.12 \$
21	COGECO Câble inc.	80.46 \$
22	Rémunération élus – juillet 2002	2 000.21 \$
23	Rémunération employés – juillet 2002	39 155.37 \$
24	REER – août 2002	2 618.83 \$
22	Postes Canada	23.16 \$
		TOTAL: 58 536.72 \$

FACTURES A PAYER – AOÛT 2002

1	Receveur du Canada - remise juillet 2002	6 727.47 \$
2	Ministre du Revenu - remise juillet 2002	10 550.43 \$
3	Epicerie Richelieu - huile	14.67 \$
4	Epicerie Pineault - inauguration du quai	85.25 \$

5	Bureau en gros - matériel de bureau	62.69 \$
6	PG Systèmes d'information - enveloppe	345.02 \$
7	Papeterie Jean Bélanger - drapeau et enveloppes	60.86 \$
8	Les Éditions juridiques FD - code civil et municipal	216.14 \$
9	Citicorp Finance Vendeur Ltée -	257.43 \$
10	ChezNous enr. - espace sur site web	75.00 \$
11	La plume magique - photocopies couleur	40.26 \$
12	Progrès-Echo - publicité	224.30 \$
13	L'Information - appel d'offres	213.26 \$
14	Restaurant Bar Trémoni inc. - buffet	400.00 \$
15	Transcontinental - journal Constructo	264.68 \$
16	Ministère des Ressources naturelles - avis de mutation	75.00 \$
17	Petite caisse	334.54 \$
18	Buanderie Le Blanchon	111.53 \$
19	Les produits Lépine inc. pour salle communautaire	695.95 \$
20	Jean-Baptiste Lavoie - chlore	189.79 \$
21	Laboratoire BSL - analyse réseau Luceville	583.18 \$
22	Serrurier Clef mobile -	56.29 \$
23	Extincteurs de Rimouski - inspection de la cantine	86.27 \$
24	Sécurité Médic - trousse de premiers soins	72.23 \$
25	Deschênes & Fils	106.82 \$
26	Les Entreprises J.E. Goulet - vêtements pour incendie	1 402.10 \$
27	Excavation Dany Desrosiers inc. - bris d'aqueduc	345.08 \$
28	Garage Gilles Desrosiers - essence	94.50 \$
29	P.Labonté & Fils - débroussailleuse	343.92 \$
30	Garage St-Laurent - essence	218.15 \$
31	GAZ-O-BAR	442.20 \$
32	Bo Traçage enr.	1 000.00 \$
33	Les Assurances Maurice De Champlain - journée de sable	695.00 \$
34	Gouttières Anaclét - gouttières	806.10 \$
35	Dura-Lignes Inc.	6 291.00 \$
36	Les électriciens Pierre Roy - loisirs de Luceville	690.15 \$
37	Quincaillerie Réjean Hallé	1 727.60 \$
38	Garage M. Dechamplain	996.15 \$
39	La Maison d'Auto Fortier - pagette et cellulaire	131.07 \$
40	Rénovateur Rona - peinture et verrou	233.73 \$
41	Matériaux BGB - peinture	586.41 \$
42	Benjamin Moore - peinture	289.74 \$
43	Dickner panneaux	677.64 \$
44	Pièces Autos Rimouski	195.50 \$
45	Métal du Golfe	5.28 \$
46	Atelier C. Y. Gagnon	74.54 \$
47	Oxygène Bas St-Laurent	24.94 \$
48	Garage Normen Lévesque - tracteur	138.49 \$
49	Sigma - pépîne	106.96 \$
50	Béton Provincial - arrêt d'autos	1 582.75 \$
51	Remorquage Jacques d'Anjou -	28.76 \$
52	Emco Distribution - borne-fontaine	2 643.96 \$
53	Excavation Gilbert Michaud - service de pelle	382.46 \$
54	Le Groupe Réjean Claveau - fourniture Place des Villas	276.06 \$

55	Le Groupe Lechasseur - enrobé bitumineux	175.15 \$
56	Pavages Laurentien - enrobé bitumineux	819.91 \$
57	BMP Inc. - fauchage	661.39 \$
58	Jean-Pierre St-Amand	168.29 \$
59	InterSport - petite trousse	22.98 \$
60	JMD La Source - ballon de Volley Ball plage	69.01 \$
61	Embouteillage Coca-Cola Ltée	222.25 \$
62	Jacques Thibault - inspection	431.34 \$
63	Fred Lamontagne	2 066.52 \$
64	Ville de Mont-Joli - transport adapté	3 374.67 \$
65	MRC de la Mitis - règl. Bacs récup.	2 052.81 \$
66	Antique Moderne Inc.- bois bancs	211.65 \$
67	Multi Électronique - système de son	22.14 \$
68	Jean-Claude Molloy - frais de déplacement	46.58 \$
69	Mélanie Thériault - frais de déplacement	42.00 \$
70	Frédéric Beaudin - distribution de dépliant	55.20 \$
71	Club de Soccer de Sainte-Luce	100.00 \$
72	Mallette comptables agréés	6 326.37 \$

TOTAL 61 147.56 \$

TOTAL DES FACTURES A APPROUVER: 119 683.28 \$

Je certifie par la présente que la municipalité de Sainte-Luce dispose des crédits suffisants pour effectuer le paiement des comptes dus au 31 juillet 2002.

Gaétan Ross, directeur général et sec. trésorier

233-2002 **Paiement des comptes**

Proposé par: Gaston Beauchesne
Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement des comptes dus au 31 juillet 2002.

Adopté

Période de questions

234-2002 **Règlement des naissances**

Proposé par: Roger Litalien
Appuyé par: Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité de verser un montant de 75\$ dans chacun des comptes, et ce conforme selon le règlement des naissances et prévu au budget 2002.

Jacob St-Laurent, fille de Steeve St-Laurent et de Marie-Sandra Bérubé
Sandrine Albert, fille de Stéphanie Ross et de Guy Albert

Adopté

235-2002 **TELUS mobilité / Radio Mobile**

Proposé par: France St-Laurent
Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité de faire l'acquisition d'un système de radio télécommunication de TELUS mobilité pour la somme de 1730 \$ + taxes selon la proposition du 4 juillet 2002. Le montant sera pris à même la subvention de regroupement.

Adopté

236-2002 **Festival du Blé d'Inde**

Proposé par: Gaston Beauchesne
Appuyé par: Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité de faire un don de 50 \$ à l'organisation du Festival du Blé d'Inde édition 2002.

Adopté

237-2002 **Festival Country Western**

Proposé par: Guy Caron
Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité de faire un don de 25 \$ à Sandra Lechasseur, représentante au Festival Country Western de Saint-Gabriel édition 2002.

Adopté

238-2002 **Avis de motion**

Avis de motion est dûment donné par le conseiller Roger Litalien qu'à une prochaine session un règlement d'emprunt concernant les travaux d'approvisionnement en eau potable sera adopté.

239-2002 **Fabrique de Luceville**

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon
Appuyé par: Roger Litalien

Il est résolu à l'unanimité de faire un don de 1000 \$ à la Fabrique de Luceville pour la réfection du toit de l'église.

Adopté

240-2002 **Rue du Couvent**

Proposé par: Guy Caron
Appuyé par: Gaston Beauchesne

Il est résolu à l'unanimité d'installer une clôture à l'extrémité de la rue du Couvent afin de délimiter le chemin d'accès au Fleuve St-Laurent. Cette clôture sera fabriquée de piquet de bois traité et relié par une chaîne.

Adopté

241-2002 **Transport en vrac**

Proposé par: France St-Laurent
Appuyé par: Paul-Eugène Gagnon

Il est résolu à l'unanimité que lors de l'exécution d'un contrat pour la Municipalité relativement à des fournitures ou à des travaux comportant du transport de matières en vrac, l'entrepreneur et ses sous-traitants doivent utiliser, en tout temps, pour le transport de matériaux en vrac, dans une proportion d'au moins 50 % (à l'exception du premier camion) en nombre des camions abonnés au service de courtage de l'Association des Transporteurs en vrac, en vertu de la Loi sur le transport (L.R.Q. chapitre T-12). Cette obligation s'applique au transport de toutes les matières en vrac, à partir de leur source originale et principale qui entrent au chantier, ainsi qu'aux matériaux d'excavation sortant du chantier.

L'entrepreneur qui n'utilisera pas ses propres camions dans la proportion restant de 50 % pour les cas énoncés au paragraphes 1, devra faire appel aux services des camionneurs abonnés mentionnés au premier paragraphe.

Dans le cas de travaux exécutés par la Municipalité en régie interne, le transport de matières en vrac sera effectué en priorité par les camions de la Municipalité ou à défaut, par les camionneurs mentionnés au premier paragraphe.

Les tarifs applicables pour le transport de matières et de matériaux en vrac sont ceux déterminés au recueil des tarifs de camionnage en vrac du ministère des Transports du Québec.

Adopté

Monsieur Gaston Beauchesne se retire de la discussion pour le prochain point.

242-2002 **Modification de Zonage**

RÈGLEMENT R-2002-23

TITRE : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #348-93 ET SES AMENDEMENTS AUX FINS D'AJOUTER L'USAGE "INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE LÉGÈRE" DANS LA ZONE 16 (C)

Considérant que le 4 janvier 1993, le Conseil municipal de Sainte-Luce a adopté, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le règlement numéro 348-93 relatif au zonage ;

Considérant que le 7 juin 1999, le Conseil municipal de Sainte-Luce a adopté, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le règlement de modification numéro 417-99, délimitant la zone 16 en lui enlevant la partie située au nord de la Route du Fleuve ;

Considérant que le Conseil municipal de Sainte-Luce juge opportun de permettre pour la zone 16, l'implantation d'usages qui pourront être de type "industrie de produits laitiers";

Considérant qu' un promoteur projette l'implantation d'une fromagerie fine sur un terrain suffisamment grand situé dans cette zone;

Considérant qu' une assemblée publique de consultation a été tenue le 2 juillet 2002;

Considérant qu' un avis de motion a été donné le 2 juillet 2002;

Pour ces raisons, il est proposé par Roger Litalien, appuyé par France St-Laurent et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Luce adopte ce règlement et statue par ce règlement ce qui suit :

1. MODIFICATIONS AUX USAGES PERMIS DANS LA ZONE 16 (C)

Pour la zone 16 (C), l'usage "Industrie manufacturière légère" est ajouté aux usages permis.

2. GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

À la grille des spécifications du règlement de zonage, à la zone 16 (C), ajouter aux usages permis, un trait hachuré vis-à-vis l'usage "Industrie manufacturière légère".

3. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté le 5 août 2002.

Gaétan Ross, Directeur général et secrétaire-trésorier

Gaston Gaudreault, maire

Retour de Monsieur Gaston Beauchesne – conseiller

243-2002 **Abattoir – demande d'appui CPTAQ**

Proposé par: Guy Caron

Appuyé par: Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité d'appuyer la demande de l'Abattoir de Luceville inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

L'Abattoir est situé dans la zone 28-I qui permet l'usage "industriel léger" et qui est contigu à la zone verte.

L'installation des canalisations requises par le ministère de l'Environnement ne peut être faite ailleurs que dans la zone agricole et ne constitue pas une contrainte importante à l'exploitation des terres agricoles avoisinantes.

La demande est conforme aux dispositions du règlement de zonage de la Municipalité.

Adopté

244-2002 **Fernande Ouellet Dubé**

Proposé par: Gaston Beauchesne

Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser Messieurs Gaston Gaudreault, maire et Gaétan Ross, directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents nécessaires pour l'acquisition gratuite d'une servitude d'aqueduc d'un largeur de dix (10) pieds sur la partie du lot 142 appartenant à Madame Fernande Ouellet Dubé. Cette servitude est décrite sur le plan de Monsieur Victor Banville, arpenteur-géomètre portant le numéro 3565 en date du 2 août 2002.

Adopté

245-2002 Proposé par: Paul-Eugène Gagnon
Appuyé par: Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la cession gratuite d'un terrain partie du lot 142 d'une superficie de 6 763,7 pieds carrés de Madame Fernande Ouellet Dubé. De même, autoriser Messieurs Gaston Gaudreault, maire et Gaétan Ross, directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents nécessaires pour cette transaction. Ce terrain est décrit sur le plan de Monsieur Victor Banville, arpenteur-géomètre portant le numéro 3564 en date du 2 août 2002.

Adopté

Acc. rec. **Accusé réception**

Le conseil municipal accuse réception du rapport de l'inspecteur des bâtiments en date du 31 juillet 2002.

246-2002 **Promenade / Réparation plafonnier**

Proposé par: Roger Litalien
Appuyé par: Gaston Beauchesne

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser la confection de plafonniers en acier pour remplacer ceux des pergolas de la Promenade de l'Anse.

Adopté

247-2002 **Tournoi de balle / autorisation**

Proposé par: Martine Plante
Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu d'autoriser la tenue d'un tournoi de balle molle et de faire un feu sur le terrain des loisirs, secteur de Luceville..

Adopté

Portes du gymnase / reporté

248-2002 **Centre communautaire / réparation toit**

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon
Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser la réparation du toit (repeindre la tôle) du centre communautaire "Gabriel-Nadeau".

Adopté

Salle communautaire / aspirateur / reporté

Correspondance

Période de questions

249-2002

Levée d'assemblée

Proposé par: Roger Litalien

Appuyé par: Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité qu'à 21h10 la session soit levée.

Adopté

Gaston Gaudreault, maire

Gaétan Ross, directeur général et
secrétaire-trésorier

Correspondance

Biologie Aménagement BSL / rapport d'analyses

Ministère des Affaires municipales / programme d'infrastructures Québec-

Municipalités – accusé réception

Ministère des Ressources naturelles / rapport sur l'état des forêts

Commission de protection du territoire agricole / Ferme Auguste Ross

CSST / avis de taux personnalité 2002-08-02

Ville de Rimouski / entente

VNO / virus du nil occidental

Muni-express

Programme Fidélité ATR

Plomberie de Luceville / demande de modification de zonage

Postes Canada

Génigroupe, offre de service

Transition / bulletin d'information

Prévention au travail

Filature de l'Isle-Verte

La Capitale / lettre certifiée

La Croix-Rouge Canadienne

Équipe du Salon de littérature de Mont-Joli

Place aux jeunes ados / remerciement

R.A.E.Q. / invitation au tirage de loterie le Nipigon

FQM / congrès 2002

Fabrique de Luceville / demande d'aide financière